

Il faudrait aussi prévoir un maximum de frais pour l'expédition du hansard afin de renseigner les commentants sur la position prise par leurs députés à l'égard des questions débattues à la Chambre. Les services de recherche devraient être améliorés pour que les députés puissent servir utilement la Chambre et surtout ses comités permanents. On devrait mettre à la disposition des députés des services et du personnel de recherche.

Ce disant, je ne perds pas de vue les améliorations considérables apportées depuis mon arrivée à la Chambre. Cependant, au lieu de donner aux députés un montant forfaitaire de \$8,000, exempt d'impôt, il serait préférable de se conformer à la recommandation de la Commission Beaupré et de stipuler que les députés pourraient être remboursés des frais engagés pour servir leur circonscription sur présentation d'une note de frais. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) n'était pas de cet avis. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi la page 5353 du hansard:

Compte tenu des autres fonctions que nous exerçons quotidiennement, ce n'est pas une responsabilité trop grande, à mon avis, de fournir au député cette occasion de décider comment il va affecter cette allocation de \$8,000 et de ne pas l'obliger à venir ici soumettre ses comptes à l'examen d'un bureaucrate qui, normalement, est interrogé, questionné et mis au pas par les députés élus à la Chambre des communes.

La plupart d'entre nous avons dû présenter une déclaration d'impôt sur notre revenu. Naturellement, ces déclarations sont examinées par des bureaucrates; cela arrive à plusieurs millions de Canadiens qui demandent des exemptions d'impôt. Je ne vois pas pourquoi les députés devraient être traités différemment. Les personnes qui exercent des professions libérales et les travailleurs autonomes, doivent faire des dépenses qui n'entrent pas dans leur revenu mais qui leur permettent d'exercer leurs fonctions; ils doivent alors soumettre des pièces justificatives. Pourquoi les députés seraient-ils traités autrement? Pour que le public soit certain que l'argent que nous touchons aux fins d'assurer des services à nos commettants est utilisé à bon escient, il faut exiger la présentation de notes de frais. C'est la seule façon de l'assurer que l'argent que nous touchons visiblement pour fournir des services à nos commettants est véritablement dépensé à cette fin.

• (4.20 p.m.)

Des controverses se sont élevées quant à ce que les députés vont faire de la rémunération supplémentaire qu'ils vont toucher si la mesure est adoptée. L'autre jour, le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode) nous a défiés, moi et mes collègues du Nouveau parti démocratique, de clairement indiquer ce que nous nous proposons de faire. Je puis comprendre que le député tienne peut-être par scrupule de conscience à faire une certaine restitution pour racheter l'attitude contradictoire que le gouvernement manifeste envers les parlementaires et d'autres groupes de la population. Il appartient à chaque député de prendre une décision sur cette question. Je n'ai l'intention de critiquer personne; chacun d'entre nous aura à décider ce qu'il fera avec sa rémunération supplémentaire si cette mesure est adoptée. Quant à moi, je ne me propose pas de suivre l'exemple du député qui a parlé me plus tôt cet après-midi et de le remettre à la Couronne.

[M. Douglas.]

Je ne tiens pas à aider à financer la réparation d'un autre *Bonaventure* ou la construction d'un port que personne n'utilisera. Mais je suis résolu à m'assurer que je n'en retirerai pas personnellement de revenu additionnel. J'ai l'intention de faire servir ces fonds, s'ils deviennent disponibles, à l'exécution des projets recommandés par la Commission Beaupré, c'est-à-dire à la fourniture de services supplémentaires à mes mandants afin de pouvoir mieux et davantage m'occuper d'eux. J'espère être en mesure de mieux servir les électeurs de ma circonscription, de me payer un bureau et du personnel et de mieux informer mes électeurs en leur envoyant des tirés à part du hansard et divers documents, le tout à mes frais. Voilà ce que je pourrai faire si cette mesure est adoptée.

Je ne crois pas cependant que nous devions partir du principe que le projet de loi sera adopté. J'implore le gouvernement de ne pas faire preuve d'une indécente précipitation en la matière. Il ne pourrait rien arriver de pire pour le Parlement que d'adopter cette mesure en toute hâte et d'expédier sommairement son examen au comité et à la Chambre. Après tout, nous prenons bien tout notre temps lorsqu'il s'agit de mesures qui ont finalement moins de conséquences pour le public. J'aimerais que le comité permanent de la procédure et de l'organisation envisage sérieusement deux points particuliers. Premièrement, qu'il envisage de supprimer l'allocation forfaitaire non imposable et que nous dressions une liste de services qui pourraient faire l'objet d'une demande de remboursement avec pièces justificatives à l'appui. Bien entendu, il faudrait limiter les sommes remboursables à tout député, mais des fonds seraient mis à la disposition des députés où ils puiseraient pour assurer à leurs électeurs des services plus efficaces et plus importants et pour se rendre plus accessibles. Des initiatives de ce genre recevraient, je pense, l'appui des députés de tous les partis. Par ailleurs, elles atténueraient beaucoup l'opposition du public à ce projet de loi. En second lieu, je préconise que le comité permanent, auquel l'étude du bill sera confiée songe à recommander une méthode de modifier les indemnités des députés à l'avenir. La Commission Beaupré n'a rien dit là-dessus et le gouvernement n'a fait aucune recommandation. Un comité de la Chambre saisi du bill C-242 pourrait y réfléchir sérieusement et faire des suggestions que le gouvernement aurait tout le loisir d'étudier avant que la question ne soit de nouveau soulevée. Une des difficultés à laquelle ont fait face les gouvernements successifs, c'est que, personne ne voulant aborder le problème des augmentations des indemnités parlementaires, ce problème est toujours négligé pendant nombre d'années. Les sommes engagées sont alors considérables et le public réagit toujours. Il serait de beaucoup préférable de rattacher les allocations à des critères objectifs afin de pouvoir les remettre en cause tous les ans ou tous les deux ans. Il ne serait plus alors nécessaire de faire cette évaluation pénible et gênante de notre propre travail. Si le comité y consentait, et si le gouvernement était prêt à accepter quelque formule de rajustement des traitements et allocations parlementaires, les députés, à l'avenir, n'auraient pas à subir l'expérience gênante et humiliante qui nous est imposée par le présent débat.

J'exhorte le gouvernement à réfléchir sérieusement à ma proposition. Si nous étions disposés à supprimer l'allocation non imposable et à trouver le moyen de confier les